

La préfecture du Nord met en adjudication les travaux de remaniement de la chaussée, dans la traversée de Roubaix, de la route n° 14 de Lille à Courtrai. Franchement c'est bien heureux, car il était temps.

Tous les anciens militaires qui touchaient sur la cassette impériale un complément de pension, qui leur a été servi pendant toute la durée de l'Empire, et qui a été supprimé depuis le 4 septembre 1870, viennent d'être invités par le ministre de la guerre à donner, dans le plus bref délai, les renseignements nécessaires à constater leurs titres à ce supplément de pension, qui leur sera continué, paraît-il, sur la caisse des offrandes nationales.

Des instructions viennent d'être données par la direction générale des postes pour empêcher les facteurs de vendre eux-mêmes les timbres-poste. Ce droit est le privilège du receveur, qui verse à cet effet un cautionnement et supporte une grande responsabilité.

On lit dans le Propagateur : Dans le numéro en date de jeudi 8 janvier, le Propagateur annonce que, par jugement du 7 janvier, M. Mazure, rédacteur en chef du Progrès du Nord, a été condamné pour avoir reproduit un article du Phare, de Dunkerque, rendant un compte intentionnellement erroné de l'inhumation d'un noyé. Cette assertion est inexacte, ni le Phare ni le Progrès n'étaient poursuivis pour avoir publié ou reproduit de mauvaise foi la nouvelle dont il s'agit, et il ne leur a été fait application que de la loi qui punit la nouvelle fautive publiée ou reproduite sans mauvaise foi.

(Communiqué par le procureur de la République.)

La baisse des actions houillères continue à s'accroître en Belgique; en France nous résistons mieux. En comparant les cours de janvier 1873 avec ceux d'aujourd'hui, on trouve les écarts suivants :

	1873	1874
Anzin	425,000	573,000
Auchy-au-Bois	500	850
Bully-Grenay	1,100	1,000
Brûlay	7,000	8,000
Courrières	22,000	24,000
Douchy	3,000	4,500
Liévin	4,000	5,000
Le Poirier	12,000	12,000
Saint-Amand	600	600
Saint-Martin	500	700
Thévenoz	250	600 à 750
Midi	11,000	15,000

Hier, une tentative de vol a eu lieu chez un flateur M. Ghesquière-Grimonprez, rue de l'Espérance. On a essayé de s'introduire dans le magasin aux laines, en brisant plusieurs carreaux de vitre. Les voleurs, dérangés sans doute par quelques passants, n'ont pu mettre jusqu'au bout leur projet à exécution. Il y a huit à dix mois, pareille tentative aurait été faite, mais alors avec plus de succès.

Le tribunal de simple police dans son audience du 8, a prononcé 49 condamnations; quinze jours de prison et 96 fr. d'amende ont été infligés pour ivresse, bruit et tapage nocturnes, embarras de la voie publique, cabarets ouverts après l'heure, coups et blessures, registres de logement non soumis au visa de la police, et enfin un assez grand nombre de condamnations pour défaut de balayage.

300 litres de lait battu ont été encore saisis à un sieur Dubus par l'inspecteur des denrées alimentaires. Cette marchandise falsifiée comportait de 50 à 55% d'eau.

Cette semaine, une fille du nom de Philomène Vaud, se présente chez une femme de la rue Vaucanson, disant qu'elle venait de la part d'une de ses amies, malade à l'hôpital, chercher des vêtements laissés par cette dernière. Les vêtements furent remis aussitôt à Philomène Vaud, qui se garda bien de les porter à son amie, jugeant plus sage de les conserver pour se payer de sa commission.

L'Echo du Nord complète les détails déjà donnés sur le vol commis mercredi à Lille, au Café de Belle-Vue :

M. Papier-Grimonprez, marchand de lins à Tourcoing, avait envoyé hier à Lille son fils Paul, âgé de 18 ans, pour opérer divers paiements. Ce jeune homme était porteur d'une sacoche en cuir, fermant à simple ressort, et contenant en billets de banque française et belge une somme de 22,000 fr. Ayant rencontré dans l'après-midi au Café Belle-Vue, un négociant auquel il devait solder une facture d'un millier de francs, Paul Papier s'attacha avec ce dernier, prit la somme nécessaire, et déposa sa sacoche sur la banquette auprès de lui. Mais lorsqu'il voulut la reprendre, il s'aperçut qu'on lui en avait subtilisée une autre, ne renfermant qu'un pignone, une savonnette et quelques faux-cols. La seule ressource qui lui resta après d'infructueuses recherches, fut de déposer une plainte à la police.

Pendant ce temps, un individu se présentait à l'estaminet de Ma Campagne, sur l'Esplanade, demandant à laisser en dépôt pour quelques minutes une sacoche envelop-

pée d'un chiffon noir, puis il prit à la hâte un petit verre de liqueur et s'éloigna précipitamment. Cette précipitation ayant paru suspecte à la dame de la maison, elle avertit la police qui déjà au fait du vol commis à Belle-Vue, attendit que le voleur vint réclamer le sac mis en dépôt. Mais il n'eut garde de reparaitre.

Les agents fatigués d'attendre rapportaient la sacoche au commissaire de police, quand Paul Papier qui justement venait de déposer sa plainte, la reconnut pour sienne et s'empressa de l'ouvrir. Elle était entièrement vide.

Le signalement de l'individu qui s'est présenté à l'estaminet de Ma Campagne a été envoyé par voie télégraphique dans toutes les directions. On a lieu d'espérer que le voleur n'aura pas réussi à passer la frontière. Une enquête des plus sérieuses est ouverte à ce sujet.

Mouvement de la population de Roubaix, en 1873.

NAISSANCES.
Enfants légitimes : garçons, 1,414; filles, 1,487. = 2,901.
Enfants naturels reconnus : garçons, 28; filles, 24. = 52.
Enfants naturels non reconnus : garçons, 214; filles, 202. = 416.
Total général des naissances, légitimes et naturelles : garçons, 1,656; filles, 1,713.
41 naissances doubles ont produit 39 garçons, 43 filles.
Total des naissances, 3,369.

MARIAGES.
Entre garçons et filles, 620; entre veufs et filles, 55; entre garçons et veuves, 47; entre veufs et veuves, 31. = 753.
Nombre de mariés qui ont signé : époux, 512; épouses, 326.
Nombre de mariages précédés de contrats, 78.
Nombre de mariages contenant légitimations, 43.
Nombre d'enfants naturels ainsi légitimés, 178.

DÉCÈS.
Garçons, 647; hommes mariés, 287; veufs, 89. = 973.
Filles, 607; femmes mariées, 189; veuves, 109. = 905.

Nombre d'individus inscrits en vertu de l'article 80 du code civil, 29.
Enfants morts nés, 132.
Total des décès, 2,070.
Le nombre des naissances étant de 3,369, la différence est de 1,299.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 8 JANVIER. — Henri Beuscart, rue du Nouveau-Monde. — Fideline Lefebvre, au Pile. — Céline Lefebvre, au Pile. — Jeanne Dumortier, rue d'Alma. — Jules Boudrenghien, rue des Fleurs. — Suzanne Debray, rue du Chemin de fer. — Gustave Gillens, rue du Fontenoy.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 8 JANVIER. — Caroline David, 77 ans, ménagère, cour de la Citadelle. — François Camille, 42 ans, au Fontenoy. — Auguste Vaillant, 76 ans, journalier, à l'hôpital. — Désiré Desreumaux, 66 ans, journalier, à l'hospice.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 7 JANVIER. — Reine Lemaire, rue des Coulons. — Jean-Baptiste-Floris-François-Xavier-Joseph Corset, rue du Wailly. — Eugène-Jules-Joseph Assemaine, rue de la Cloche. — Gabriel-Marie Schattens, rue Neuve-de-Roubaix. — Félicie-Marie Pollet, ruelle du Niot.

Du 8. — Albert-Louis Volt, aux Phalempins. — Isabelle-Reine-Louise Lorthiois, rue Delobel. — Edouard-Martial Lacroix, rue du Chêne-Houplida. — Victor Catoire, au Moulin-Fagot. — Mathilde-Adèle-Marie Debuigne, au Tilleul. — Alphonse-Désiré-Joseph Caillou, Chemin de la Latte. — Marie-Catherine Masure, au Brun-Pain. — Augustin Gilain, Sentier de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 7 JANVIER. — Ursule-Joseph Delcroix, 42 ans, sans profession, rue du Tilleul. — Hippolyte-Antoine-Désiré Allion, 40 ans et dix mois, contre-maître, chemin de la Latte. — Marguerite-Marie Desplechin, 8 mois, rue de la Malconse.

Du 8. — Alfred Debocker, 1 an et 15 jours, chemin des Mottes. — Pierre-Antoine-Joseph Duhamel, 53 ans, rue Neuve de Roubaix. — Augustin Gilain, une heure, Sentier de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES DU 6 JANVIER. — Louis-Napoléon Delabre, couvreur, 22 ans, et Zoé Dufrest, couturière, 18 ans.

Académie française

RÉCEPTION DE M. DE LOMÉNIE.
Hier a eu lieu à l'Académie française la réception du nouveau membre, M. Louis-Léonard de Loménie, élu à la place de M. Mérimée. Les parrains du récipiendaire étaient MM. Guizot et de Noailles, tous deux chevaliers de l'ordre de la Toison d'Or. M. de Loménie n'est pas décoré. Le bureau était occupé par MM. Jules Sandeau, d'Haussonville et Patin.

Une députation de l'Ecole polytechnique occupait une tribune de l'amphithéâtre. M. de Loménie était professeur de l'Ecole. Au banc de famille réservé aux parents de M. Mérimée, on remarquait M. Dusommerard, exécuteur testamentaire du défunt.

La séance a été ouverte par le discours que M. de Loménie a prononcé en éloge de Prosper Mérimée. Dans ce discours, trop long pour être analysé, M. de Loménie a passé en revue, selon la coutume académique, les œuvres de l'écrivain auquel il succédait, et il l'a fait avec plus de scrupule exactitude qu'avec l'esprit de critique, quelque bienveillante qu'elle fût, à laquelle on s'attendait.

Malgré l'étendue du discours du récipiendaire, M. Jules Sandeau a trouvé le moyen de reprendre le sujet en sous-main et dire sur Mérimée, au point de vue biographique comme au point de vue littéraire, des choses charmantes.

Dans la seconde partie de son discours, M. Jules Sandeau passant brusquement et sans transition de Mérimée à M. de Loménie, s'est plu à énumérer les titres qui ont gagné au nouveau membre de l'Académie fran-

çaise les suffrages de ses collègues, depuis la Galerie des contemporains illustrés par un homme de rien, petites brochures périodiques où l'auteur, caché sous ce trop modeste pseudonyme, en s'arrangeant de façon à ne pouvoir être pris au mot, jusqu'aux Mirabeau qui sent encore en cours de publication.

Parmi ces titres, M. Sandeau fait une assez large place à *Beaumarchais et son temps*, ouvrage où l'éminent écrivain suivit l'auteur du *Mariage de Figaro* à travers les différentes phases de son orageuse carrière ou plutôt de ses orageuses carrières. « Horloger, musicien, chansonnier, dramaturge, auteur comique, homme de plaisir, homme de cœur, homme d'affaires, financier, manufacturier, éditeur, armateur, fournisseur, agent secret, négociateur, publiciste, plaideur éternel; tel était, a dit M. Sandeau, ce personnage onduoyant et divers que vous aviez à peindre et que vous avez peint. »

Faits Divers

Un épouvantable accident, qui a fait de nombreuses victimes, plonge la ville de Reims dans la consternation.

Hier, entre trois et quatre heures du soir, un bâtiment en construction et déjà élevé au 2^e étage s'est écroulé, ensevelissant sous ses décombres huit malheureux ouvriers.

Immédiatement les autorités civiles et militaires se sont portées sur le théâtre de cette affreuse catastrophe et ont organisé les secours. On a retiré les cadavres de deux ouvriers; le premier était âgé de trente-trois ans, marié et père de deux enfants; le second avait trente-sept ans, était également marié et laisse, lui aussi, deux orphelins. Les autres victimes ont été transportées à l'Hôtel-Dieu, toutes très grièvement blessées.

Un assassinat qui plonge toute une famille dans le deuil a été commis ces jours-ci dans la commune de Berthegeon (Poitou).

L'auteur du crime est un enfant de sept ans. La victime était âgée de neuf. A la suite d'une querelle de jeu (il s'agissait de deux sous!), le plus jeune s'empara d'un fusil qui se trouvait suspendu au manteau de la cheminée, l'arma, et mettant en joue son partenaire, il fit feu. Le malheureux reçut la charge dans le dos, au-dessous de l'épaule. Il mourut quelques heures après.

Le Charentais annonce un très grave accident arrivé lundi au chantier des chemins de fer des Charentes situé près de Magnac. Cinq ouvriers qui travaillaient au fond d'une tranchée ont été littéralement ensevelis sous un éboulement de terre et de rochers. Trois d'entre eux sont morts et les deux autres grièvement blessés.

Nous lisons dans le Journal de Mont-Valéri : Au dernier moment, nous apprenons que le courrier, qui fait le service d'Aubens au Teil a versé aux rampes des Combes, près de Mélas. Tous les voyageurs ont été blessés, et quelques-uns très grièvement.

On lit dans le Journal de Charleroi : Dans la nuit de dimanche à lundi, une tentative d'assassinat a été commise à Manago, dans les circonstances suivantes :

Un Français, nommé Alexandre Haliez, habitant Tournai, négociant en charbons et vins, était descendu, dimanche soir, à l'hôtel d'Angleterre, tenu par M. Visoz, près la station de Manago. Vers onze heures l'hôtelier conduisit le voyageur à sa chambre et le voyant dans un état d'ébriété assez complet, craignant qu'il ne mit le feu à ses rideaux, il emporta la lumière en sortant. Haliez réclama impérieusement la lumière et suivit l'hôtelier pour la lui reprendre. Tant bien que mal, celui-ci reconduisit son voyageur à sa chambre, puis le voyant prêt à se déshabiller, il se retira emportant encore la lumière.

Pour le coup, Haliez se fâcha tout rouge; il courut après l'hôtelier dans le corridor, mais il rencontra des portes qui le firent trébucher et il tomba en poussant un juron formidable. La colère lui monta au cerveau, il saisit un revolver qu'il avait dans sa poche et en tira un coup à M. Tison qui reçut la balle dans le flanc gauche.

L'hôtelier blessé ne perdit pas son sang-froid, il courut d'abord fermer la porte de la chambre de sa mère et de sa sœur, puis il alla informer la gendarmerie de l'événement.

Pendant ce temps, Haliez voyageait dans l'hôtel. Il alla frapper à la porte de Mme Tison, en lui disant : « Ouvrez, madame, j'ai quelque à vous donner. » Naturellement, on ne lui ouvrit pas.

Bientôt arriva le brigadier de la gendarmerie avec deux gendarmes. Haliez voulut faire de la résistance, mais les gendarmes l'ayant menacé de faire feu, il se laissa prendre et garotter.

La blessure de M. Tison, hôtelier, n'est pas grave; la balle a pu être extraite sur-le-champ par M. Allard, médecin à Senneffe.

Un savant, M. d'Orcey, vient de publier dans la *Revue britannique* un intéressant travail sur l'abus de l'alcool. En manière d'épisode, on y raconte comment un des plus beaux génies du siècle n'est perdu pour avoir abusé des mélanges de l'absinthe et de la bière. C'était Alfred de Musset. Le savant fait de lui un portrait des plus saisissants, à la date de 1851.

Hélas! la dégradation de ce brillant esprit était antérieure de dix ans! En 1849, Alfred de Musset ayant donné au docteur L. Véron un joli proverbe, *Camomille*, pour le feuilleton du *Constitutionnel*, le caissier du journal lui donna en échange trois billets de mille francs.

Or, le soir même de ce jour, M. L. Véron étant allé dîner aux Frères Provençaux, se trompa de porte et entra, par hasard, dans un salon réservé.

Là, l'aperçut Alfred de Musset, ceuronné de fleurs, à table avec trois femmes court-vêtues et deux musiciens.

Nouvelles du soir

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix).

Paris, 9 janvier. — Il court des bruits assez contradictoires sur le parti que va prendre M. le duc de Broglie après le vote de l'Assemblée qui a prononcé l'ajournement de la loi sur les maires. Quelques journaux assurent que M. le ministre de l'intérieur demandera aujourd'hui à la Chambre un vote de confiance pour le ministère. D'autres annoncent que dès hier soir le cabinet tout entier a offert sa démission à M. le Président de la République. M. le maréchal de Mac-Mahon aurait vivement insisté auprès de M. le duc de Broglie pour l'engager à rester aux affaires avec tous ses collègues et à demander à l'Assemblée de se proroger jusqu'à lundi prochain.

Malgré la gravité du vote qui a terminé la séance, la réception de M. le maréchal de Mac-Mahon a été très-brillante.

Parmi les députés qui, lors de l'épreuve par assis et levé, ont voté pour la proposition de M. le marquis de Franchet d'Espèrey, on a remarqué MM. D'hirel, d'Aboville, Léonce de Lavergne, Levert, Johnston et Antonin Lefèvre-Pontalis.

On annonce que le maréchal Serrano vient de charger un officier supérieur de l'armée espagnole d'aller remettre une lettre à M. le maréchal de Mac-Mahon.

Cet officier a pris la voie de mer et fait savoir son arrivée par le télégraphe. La lettre dont il est porteur aurait pour but d'exposer à M. le maréchal de Mac-Mahon la situation de l'Espagne depuis le coup d'Etat exécuté le 2 janvier par le général Pavía.

La République Française publie ce matin la circulaire de M. Haefely, candidat de Mulhouse au Reichstag, dont l'affichage a été interdit par les autorités allemandes. M. Haefely déclare que le devoir des députés de l'Alsace-Lorraine est de demander que les deux provinces conquises soient consultées sur leur annexion à l'empire allemand. Il ajoute que s'il est nommé il se bornera à protester légalement, mais énergiquement, contre la violence de l'annexion et à revendiquer pour l'Alsace-Lorraine le droit absolu de choisir sa patrie.

Le jury ayant répondu négativement aux 119 questions qui lui étaient posées, le conseil de guerre a prononcé l'acquiescement des francs-tireurs de l'Aube.

Le pourvoi du colonel Mashusiewicz a été rejeté.

Versailles, vendredi 9 janvier, 12 h. 10 s. De nombreux députés étant absents à la séance d'hier, on croit que le maréchal Mac-Mahon ne prendra pas de décision sur l'offre de démission du cabinet, avant que l'Assemblée, par un nouveau vote, n'ait manifesté clairement sa volonté souveraine.

Londres, 9 janvier, soir. — Une chaudière a fait explosion hier à Bolton; il y a cinq personnes tuées et 18 blessées.

Madrid, 8 janvier. La Gazette publie un décret appelant au service actif tous les jeunes gens de la réserve de 1874; supprimant la condition de taille, exemptant les religieux des écoles pies ou en missions aux îles Philippines, rétablissant l'exonération qui est étendue aux jeunes gens de la réserve de l'année passée et fixant à 2,500 pesetas le taux de l'exonération.

Une députation des officiers d'artillerie a rendu visite hier à M. Castelar pour le remercier d'avoir réorganisé l'artillerie.

Une députation de la presse carliste a rendu visite au ministre de l'intérieur et a obtenu pour les journaux de cette nuance l'autorisation de reparaître sous certaines conditions.

Vienne, 7 janvier. — La Presse dit que le 9 janvier, à l'occasion de l'anniversaire de la nomination de l'empereur d'Autriche comme propriétaire d'un régiment des grenadiers russes, une députation de ce régiment, composé d'un général, de trois officiers supérieurs et de trois sous-officiers, viendra à Pesth présenter à l'empereur les félicitations du régiment.

Vienne, 8 janvier. — On annonce que le départ de l'empereur d'Autriche pour Saint-Petersbourg aura lieu, le 9 février. L'empereur sera absent environ deux semaines. Il sera accompagné par le comte Andrássy.

Posen, 8 janvier. — A la requête du tribunal pour les affaires ecclésiastiques, l'archevêque Ledochowski a été cité pour le 14 janvier devant la cour d'appel de Posen, afin d'y subir un premier interrogatoire.

Copenhague, 7 janvier. — Le roi de Danemark, répondant à l'adresse du Volksting, a exprimé son regret de voir les résultats des travaux parlementaires répondre incomplètement à la durée de la session du Rigsdag.

Le roi déclare que le conflit actuel n'est nullement motivé par la fermentation sociale, qui est l'objet principal des préoccupations du gouvernement et à laquelle il s'efforce de porter remède en favorisant toutes les mesures propres à assurer le bien-être de toutes les classes

de la population. Le roi refuse de procéder à la constitution d'un nouveau cabinet. Il exprime l'espoir que le patriotisme des partis les amènera à insister à l'intérêt de la patrie le sacrifice nécessaire de leurs dissensions.

Constantinople, 7 janvier. — La nouvelle loi sur le timbre impose aux journaux une taxe de deux paras. Sir H. G. Elliott, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, est parti hier.

COMMERCE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Liverpool, 9 janvier. (Dépêche de MM. Busch et Co., représentants à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 15,000 b. Marché ferme.

Havre, 9 janvier. (Dépêche de MM. Busch et Co., représentants à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes 2,000 b., dont 1,350 Nouvelle-Orléans; livrable marché ferme.

Liverpool, 8 janvier. Ventes 15,000 b., dont 12,000 b. pour la filature, prix fermes Livrable, 1/16 plus cher. Amérique clause good ordinary, embarquement décembre à février 8 1/8. Taux de la Banque 4 0/0.

Impostations 5,000 b., dont 500 b. Amérique. Recettes 20,000 b. New-York livrable mai, juin sans changement, le reste 1/16 à 1/4 hausse.

New-York, 7 janvier. Middling 15 1/4. Or 111 1/4. Change sur France fr. 4 7/8. Low middling à New-Orléans 105 fr. 50. Pêche Maher, expédié; à Savannah 99 fr. 50. H. Rich expédié. Recettes cinq jours 105,000 b. expéditions: Angleterre, 44,000 b. France, 19,000 b., Continent, 19,000.

Avis divers

HAVRE, 8 janvier 1874. — Cotons. Le ralentissement dans les recettes en Amérique amène plus de ton dans la tenue de notre marché, mais en même temps le raffermissement des cours paraît entraver un peu les affaires, celles-ci ont été plus languissantes aujourd'hui. On est ferme pour disponibles, et les George spécialement sont plus raides. Il faut payer 99 fr. pour bon très ordinaire de cette sorte, sans qu'il soit même abondant ainsi à la vente. A livrer, on s'est raffermi samedi. On a payé 103 fr. 50 pour low-middling Louisiana, par navire que l'on veut de mettre en chargement. — Il y a peu de vendeurs ainsi. — A terme, on a encore fait quelques lots Louisianais sur mois prochains, à 101 fr., et l'on est resté acheteurs ainsi.

Les ventes notées à quatre heures vont à 1,215 b.

Laines : Ea demande régulière, et nous avons à noter de nouveau 40 b. Montevideo suint à 2 0/0 fr.

ARRIVAGES. — Evreux (st.), suint de New-York, avec 1,212 balles de coton, British Queen (st.), venant de Liverpool; avec 168 b. de coton; Périgny, venant de Whydah, avec 36 b. de coton.

LE MARDI, 13 COURANT, il sera rendu publiquement, pour compte de qui de droit environ 4,800 b. Cotons plus ou moins avariés d'eau de mer, et 150 b. Cotons atteints par le feu; le tout provenant du navire anglais Preston, venant de New-Orléans.

AVIS CONTRE LES CONTREFAÇONS

Il y a des gens qui trompent le public en lui vendant comme Macaron de DELANGRENIER des substances sans propriétés, qu'ils introduisent dans des flacons vides qu'ils rachètent. Pour éviter cette fraude, il faut exiger que la coiffe en cuir vert qui couvre le bouchon du flacon carré, porte le cachet de DELANGRENIER et sa signature sur l'étiquette, le prospectus et l'emballage.

MAL DE DENTS. — L'eau du Dr OMBARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les Pharmacies. — 5439

BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER

VALEURS	Coté	1. précé	Hauss	Baisse
A TERME				
3 0/0	58 65	58 65
5 0/0 1871	93 71/2	93 97 1/2
5 0/0 1872	94 05	94 08
Foncier	812 50	812 50
Mobilier	320 ..	317 50	2 50	..
Général	532 50	530 ..	2 50	..
Est	500 ..	500
Lyon	905 50	905
Midi	597 30	597
Nord	402 50	402 50
Orléans	845 ..	847 50	2 50	..
Ouest	520 ..	520
Gaz	727 20	727 50
Suez	438 75	438 75
5 0/0 Italien	80 05	80 10
Espagnol	342 50	345 ..	2 50	..
Lombards	376 ..	367 50	8 50	..
Autrichiens	756 25	755
B. de France	4220	4220
B. de Paris	1072 50	1072 75
COMPANT				
3 0/0	58 50	58 45	0 05	..
5 0/0 libéré	93 70	93 70
5 0/0 non-lib.	93 70	93 70
4 1/2 0/0	81 50	81 25	0 25	..
Morgan	515 ..	515
Ville 1869	293 ..	292 50	0 50	..
1871	248 ..	247 50	0 50	..
Obi. 3 0/0 Est	270 75	270 75
» Lyon	280 ..	280
» Midi	272 ..	272
» Orléans	279 25	279 50
» Vendée	282 ..	282
Orléans à Gh.	205 25	205 ..	0 25	..
Orl. Rouen N.	192 50	190 ..	2 50	..
(Sud)	190 ..	190
BANQUE				
3 0/0 Esp. Int.	14 5/8	14 7/16	3/16	..
3 0/0 Esp. Ext.	18 3/8	18 1/16	5/16	..
5 0/0 Turc	45 40	45 90
50/0 Péruvien	63 1/8	61 3/4	1 3/4	..
Immobilier